

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : F-60032

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** Encre aqueuse pour Xerox Rialto 900, Xerox Brenva HD Production Inkjet Press (Print Module)  
**N° de pièce** 008R13249  
**Couleur** Magenta

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Xerox  
 Wezembeekstraat, 5  
 B1930 Zaventem  
 Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

**Personne à contacter** Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité  
**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)  
 +32 (2) 713 14 53 (Nederlands)  
**Adresse de courriel** ehs-europe@xerox.com  
**Pour le document le plus récent** <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

2.2 Éléments d'étiquetage

**Symbole(s)** Aucun requis

FDS n° : F-60032

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7



**Mot indicateur**

Danger

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion

**Conseils de prudence**

Aucun requis  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### 2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	45-55	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérol	20-40	56-81-5	200-289-5	--	--	--
2-pyrrolidone	5-10	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
Pigment magenta	1-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	01-2119456804-33-0008
Propylène glycol	1-5	57-55-6	200-338-0	--	--	--
Triéthylène glycol, éther monobutylique	1-5	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SOINS

FDS n° : F-60032

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

### 4.1 Description des mesures pour les premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux, Peut causer une légère irritation
<b>Peau</b>	Éviter le contact avec la peau, Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion
<b>Effets chroniques</b>	
<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
<b>Symptômes principaux</b>	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation des yeux Irritation de la peau Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

### 4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes
-------------------------	-----------------------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Utilisez un agent extincteur approprié pour le type d'incendie à combattre
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants
---	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

FDS n° : F-60032

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

**Autres informations**

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte

**6.4 Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle, voir la section 8  
Voir Section 13 pour plus d'informations

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

**7.3 Types d'utilisation particuliers**

Imprimante à jet d'encre

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

<b>Limites d'exposition</b>	Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.
-----------------------------	--

**8.2 Contrôles de l'exposition**

FDS n° : F-60032

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

**Mesures d'ordre technique** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité  
**Protection des mains** Gants de protection.  
**Protection de la peau et du corps** Aucun dans des conditions normales d'utilisation  
**Protection respiratoire** Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

### Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Faible
État physique	Liquide	Couleur	Magenta
pH	8 - 10		
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé		
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	>100 °C	/	>212 °F
<b>Point de ramollissement</b>	Non applicable		
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble dans l'eau		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé		
<b>Viscosité</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		
<b>Particle characteristics</b>	Non applicable		

### 9.2 Autres informations

FDS n° : F-60032

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

Aucun

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses**                      Aucun dans des conditions normales de traitement  
**Polymérisation dangereuse**            Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

**10.4 Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Renseignements sur le produit

**Irritation**

Peut causer une irritation de la peau et des yeux

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérol	12600 mg/kg ( Rat )	10 g/kg ( Rabbit )	570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	80 ppm ( Rat ) 8 h
Pigment magenta	23 g/kg ( Rat )	3 g/kg ( Rabbit )	
Propylène glycol	20 g/kg ( Rat )	20800 mg/kg ( Rabbit )	
Triéthylène glycol, éther monobutylque	5300 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg ( Rat )		

**Toxicité chronique****Cancérogénicité**

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

FDS n° : F-60032

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

**Autres effets toxiques**

<b>Sensibilisation</b>	Devrait pas être un sensibilisateur
<b>Effets mutagènes</b>	Non mutagène
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Aucun connu
<b>Risque d'aspiration</b>	Aucun renseignement disponible

**11.2 Informations sur d'autres dangers**

<b>Propriétés de perturbation endocrinienne</b>	Aucun renseignement disponible
---	--------------------------------

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

**Toxicité aquatique aiguë** Pas de données disponibles au niveau du produit

**Toxicité sur le milieu aquatique chronique** - Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucun renseignement disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination**

FDS n° : F-60032

**Encre aqueuse - Magenta**

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

**Méthode d'élimination des déchets**

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts  
Éliminer conformément à la réglementation locale

**Emballage contaminé**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

**14.2 Nom officiel d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

**14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable



FDS n° : F-60032

## Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2018-01-22

Date de révision 2020-04-09

Version 7

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2018-01-22  
 Date de révision 2020-04-09  
 Note de révision Le numéro de dessin a changé

**Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion  
 H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

**Conseils supplémentaires**

**Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérol	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	AGW 200 mg/m <sup>3</sup>	
Propylène glycol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 474 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 470 mg/m <sup>3</sup> STEL 1410 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 450 ppm			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérol	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 50 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 mg/m <sup>3</sup>			TWA 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 15 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérol	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérol	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA 20 mg/m <sup>3</sup>	
Propylène glycol	TWA 100 mg/m <sup>3</sup>				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m <sup>3</sup> STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus

---

**FDS n°** : F-60032**Encre aqueuse - Magenta****Date d'émission** 2018-01-22**Date de révision** 2020-04-09**Version** 7

---

uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.